



HAL
open science

Inscriptions révisées ou nouvelles du Musée Archéologique de Saintes (Charente-Maritime)

Louis Maurin, Marianne Thauré

► **To cite this version:**

Louis Maurin, Marianne Thauré. Inscriptions révisées ou nouvelles du Musée Archéologique de Saintes (Charente-Maritime). *Gallia - Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine*, 1980, 38 (1), pp.197-213. 10.3406/galia.1980.1795 . hal-01938977

HAL Id: hal-01938977

<https://hal.science/hal-01938977>

Submitted on 27 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

NOTES

INSCRIPTIONS RÉVISÉES OU NOUVELLES DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE SAINTES (Charente-Maritime)

par Louis MAURIN et Marianne THAURÉ

Le Musée Archéologique de Saintes possède une cinquantaine d'inscriptions lapidaires provenant de la ville gallo-romaine, *Mediolanum*¹.

1 Les inscriptions de Saintes sont réunies dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. XIII, nos 1031-1111, soit 81 textes dont 33 sont perdus ou doivent être rayés ; se trouvent dans ce dernier cas : 1046, voir plus loin, n° 3 ; 1074, relié à 1048 par P. GRIMAL, *Deux inscriptions de Saintes*, dans *Rev. études anciennes* (abrégé : *REA*), 1947, p. 130-138 ; 1067, identique à 1102 (*Corpus, add.*, p. 10) ; 1109, inscription médiévale (L. MAURIN, *Saintes Antique*, Saintes, 1978, p. 354) ; les inscriptions perdues sont connues principalement par Samuel VEYREL, *Indice du cabinet de Samuel Veyrel, apothicaire à Xaintes*, Bordeaux, 1635, F.-M. BOURIGNON, *Recherches topographiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge*, Saintes, 1801, et A. CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Antiquités de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure*, Paris-Rochefort, 1820. Le supplément du *Corpus* (t. IV) publie les nos 11063 à 11068, mais, comme on le verra ci-dessous, il faut en rayer les nos 11064, 11066, 11067. Dans P. WUILLEUMIER, *Inscriptions latines des Trois Gaules*, XVII^e Suppl. à *Gallia*, Paris, 1963, les inscriptions de Saintes figurent sous les numéros 148 à 152 mais 148 et 149 reprennent les inscriptions 1036 et 1048+1074 du *Corpus*. Nous avons publié par ailleurs dans cette revue, en compagnie de F. TASSAUX, une borne milliaire trouvée à *Bellivet*, lieu-dit situé à l'extrémité septentrionale de la commune de Saintes (*Gallia*, 1979, p. 263-270). Signalons enfin que le texte inscrit dans le bronze que nous donnons ici en annexe ne constitue pas la seule inscription sur bronze récemment découverte à Saintes ; en 1978, une petite plaque de bronze a été trouvée au fond d'un puits ; elle est

Trois d'entre elles seulement sont gravées sur de minces plaques de marbre² ; une quatrième, taillée dans le même matériau, est perdue³. Toutes les autres inscriptions, ainsi que tous les textes perdus répertoriés dans le *Corpus* ou dans ses suppléments, ont été gravés dans des calcaires locaux. La plupart des épigraphes proviennent du rempart du Bas-Empire ; quelques fragments ont pu appartenir à des monuments publics, mais la grande majorité étaient inscrites sur des stèles funéraires ou sur la frise ou les parois de grands mausolées.

Rares sont donc les inscriptions trouvées en place ou dans le voisinage immédiat de l'emplacement qu'elles occupaient à l'origine : ce sont trois fragments qui devaient être apposés dans un local dépendant des thermes de Saint-Saloine, ou proche de ces thermes⁴ ; un bloc très mutilé qui faisait probablement partie de la dédicace de l'amphithéâtre et qui a été découvert dans un *carcer* lors de la fouille du monument⁵ ; les inscriptions de l'arc de

historiée et porte une dédicace à Mercure ; elle sera publiée avec l'ensemble du matériel de ce puits. Bien des indications qui suivent regroupent et reprennent des lignes éparses dans notre synthèse sur l'antique *Mediolanum*.

2 C. 1050, 11065 et 11068.

3 C. 1051.

4 C. 1050, 1051, 11068.

5 C. 1038 ; A. HÉRON DE VILLESFOSSE, *Bull. Soc. antiquaires de France* (abrégé : *BSAF*), 1881, p. 296.

Germanicus qui se dresse tout près du musée. Enfin, trois inscriptions funéraires ont été trouvées non loin de l'emplacement qu'elles avaient dû occuper dans les anciennes nécropoles de *Mediolanum* : deux d'entre elles⁶ ont été exhumées dans le vallon des Arènes, au voisinage de la grande nécropole du Clousi qui s'étendait au sud-ouest de l'amphithéâtre ; la troisième a été retirée d'un puits proche de l'actuel cimetière Saint-Vivien qui s'étend vraisemblablement au sud d'une autre nécropole du Haut-Empire⁷.

Ces textes sont d'intérêt variable. Une dizaine seulement sont de premier plan et concernent directement l'histoire de la Gaule romaine ou de l'Empire : dédicaces de l'arc et de l'amphithéâtre, épitaphe du vercobret Marinus, complétée il y a une vingtaine d'années par P. Grimal⁸, bases honorifiques à Claude et à Drusus⁹, inscriptions funéraires de C. Julius Macer, mort pour l'Empire en Rhétie, sans doute vers la fin du règne d'Auguste¹⁰, de C. Julius Victor, membre de l'ordre équestre¹¹, et de deux vétérans. Nous donnons ici simplement les corrections et additions aux recueils existants, le *Corpus inscriptionum Lalinarum*, tome XIII (abrégé ci-dessous en *C.*), édité, pour l'Aquitaine, par Otto Hirschfeld, et les *Inscriptions latines des Trois Gaules (ILTG)*, publiées en 1963 par Pierre Willeumier.

I. INSCRIPTIONS RÉVISÉES

1. *C.* 1036 = *ILTG* 148. — Dédicace de l'arc de Germanicus¹². Pour les noms impériaux,

⁶ *ILTG* 150 et 152.

⁷ Sur ces nécropoles, voir L. MAURIN, *op. cit.*, p. 120-123.

⁸ P. GRIMAL, *op. cit.*, p. 130-133.

⁹ *C.* 1037 et 1040 ; cette dernière base a été éditée plutôt pour Drusus, fils de Germanicus, comme le veut Mommsen, que pour Néron César, comme le pensent la plupart des commentateurs, et Hirschfeld dans le *Corpus*. Hirschfeld donne comme dernière ligne de cette inscription le mot *Gidubnus* qui doit en être distingué et appartient à une autre épigraphe, comme l'a déjà montré R. CAGNAT, *Sur quelques inscriptions de Saintes contenant des noms gaulois*, dans *Revue Celtique*, 1888, p. 84-86 ; voir L. MAURIN, *op. cit.*, p. 184 et n.

¹⁰ *C.* 1041.

¹¹ *C.* 1042-1045.

¹² Sur ce monument, voir L. MAURIN, *op. cit.*,

inscrits sur la face occidentale de l'attique, la lecture du *Corpus* doit être corrigée ainsi :

à gauche : *Germanico [Caesa]ri Ti. Aug. f.
divi August. nep. divi Iuli pronep.
auguri
flam. August. cos. II imp. II*

au centre : *Ti. Caes. d[ivi Au]gust. f. [Augu]sto
pontif. maxs. [cos. III?] imp. VII ?
[tri]b pot. [XXI ?]*

à droite : *Dr[us]o Caesari Ti. Aug. f.
[divi] Aug. nep. divi Iuli
pronep. [cos. ?] pontifici auguri*

Cette lecture revient à celles qui ont été faites au XVIII^e siècle par La Sauvagère et Bourignon. Depuis le milieu du XIX^e siècle, des blocs neufs ont remplacé plusieurs des pierres antiques qui portaient l'inscription ; il ne subsiste que la dédicace à Germanicus, le début de la titulature de Tibère, la fin de celle de Drusus. Pour celle-ci, la difficulté est de placer le consulat du prince, qui se trouvait mentionné avant les sacerdoces, contrairement à l'ordre suivi pour son père et son frère adoptifs. Chacune des trois inscriptions était suivie d'une grande *hedera* trilobée.

Date : la dédicace du monument a été gravée entre le premier janvier 18, date du second consulat de Germanicus, et le mois d'octobre 19, époque de sa mort.

2. *C.* 1038. — Dédicace (?) de l'amphithéâtre. Fragment trouvé dans les fouilles du *carcer* méridional, à la jonction du vomitoire est et du mur du podium. Perdu, moulage au Musée (fig. 1).

Longueur (= L.) : 114 cm ; hauteur (= H) : 38 cm.

Lettres : l. 1 : 15 cm ; l. 2 : 10 cm environ.

Les noms et titres de l'empereur Claude se développaient dans la première ligne ; la seconde ligne portait les noms et titres du donateur, éventuellement d'autres indications.

La restitution défendue par A. Héron de Villefosse, [Pe]TR[uc]ORI[i]¹³ pour la deuxième

p. 71-81, avec photographie des inscriptions fig. 48-50, p. 391.

¹³ *BSAF*, 1881, p. 296 et s.



1 N° 2, C 1038.

ligne du fragment conservé ne nous paraît pas acceptable. Nous lisons plutôt [v]ER[g]OBR [elus]; on distingue l'extrémité du jambage de droite du V initial; l'espace entre R et O est trop étroit pour y loger VC; il conviendrait parfaitement pour G.

Cette inscription doit dès lors être rapprochée de C. 1048+1074, épitaphe de C. Julius Marinus qui fut vercobret de la cité de Saintes, sous Tibère, pensons-nous¹⁴. La lecture du fragment de l'amphithéâtre indiquerait que jusqu'au règne de Claude au moins la cité des Santons fut gouvernée par ce magistrat suprême annuel hérité de l'époque de l'indépendance gauloise. On peut supposer aussi qu'il s'agit du même personnage, dont le mausolée aux amples proportions répondrait à la splendeur du monument public qu'il avait élevé dans sa cité: l'écriture des deux textes est en effet très voisine; mais il faudrait alors retarder la date de l'épitaphe, qui nous a cependant semblé plutôt convenir au règne de Tibère.

Les deux noms impériaux subsistants étaient placés en début de ligne; la seconde ligne commençait nettement plus à gauche que la première, le mot *vergobretus* étant précédé au moins des noms du donateur.

3. C. 1046 (fig. 2). — Il faut rayer du recueil des inscriptions de Saintes ce texte qui n'est qu'un des trois fragments de C. 1122, épitaphe d'un des légionnaires inhumés à Aulnay de Saintonge (*Aunedonnacum*) au début de l'Empire; ce légionnaire était probablement originaire de Vintimille¹⁵.

14 Voir L. MAURIN, *op. cit.*, p. 147-154.

15 *Ibid.*, p. 49, n. 156; la pierre porte ALBIMIL, vraisemblablement par suite d'une erreur du lapicide qui aurait dû écrire ALBINTIMIL.MIL (*es*).



2 N° 3, C 1046 et C 1122.

4. C. 1047. — Connue seulement par Bourignon¹⁶, cette épitaphe d'un vétérans nous a paru suspectée à tort par Hirschfeld; il suffit de corriger *AVG* en *AVR(elia)* pour le gentilice de l'épouse du défunt, tandis que les abréviations employées pour désigner la première légion Minervia, *L. Pri. Mine.* ne sont pas sans parallèles.

5. C. 1050 (fig. 3). — Près des thermes de Saint-Saloine.

Plaque de marbre de 22 cm sur 19; épaisseur de 2,5 cm; lettres de 4,5 cm. Elle porte un court fragment d'un texte qui a été publié à nouveau dans C. 11067, sans doute par erreur¹⁷. Il faut bien, comme le suggère d'ailleurs Hirschfeld, restituer (*duum*)*vir* dans la seconde ligne, car l'extrémité d'une barre horizontale

16 *Op. cit.*, p. 39; L. MAURIN, *op. cit.*, p. 222.

17 L'erreur est venue de ce que le texte a d'abord été publié (C. 1050 peu après sa découverte dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XI, 1891, p. 164; quelques années plus tard, il a été republié dans une autre revue locale, le *Recueil de la Commission des arts... de la Charente-Inférieure*, XIV, 1897-1898, p. 168 (= C. 11067), par Ch. DANGIBEAUD, lors de son entrée au Musée par l'achat de la collection Moran (ou Morand). De la même manière s'explique le doublet C. 1051 = C. 11066.



3 N° 5, C 1050.

apparaît bien au-dessus d'un chiffre à gauche du mot *vir*, et ce chiffre se termine par une haste verticale.

De la première ligne, il ne subsiste que la partie droite d'une lettre qui est certainement un G, fin de l'abréviation [AV]G. Nous sommes donc en présence d'un ex-voto à une divinité auguste, offert par un magistrat de Saintes qui avait été duumvir et questeur.

6. C. 1051 (fig. 4). — Même provenance que le précédent. Fragment d'une plaque de marbre semblable. Il est aujourd'hui perdu, mais il figure avec d'autres objets de la collection Moran (longtemps propriétaire et fouilleur des terrains des thermes) sur une photographie prise peu avant la vente de cette collection au Musée archéologique de Saintes¹⁸. Ce cliché permet de donner un dessin exact et les dimensions du fragment : 31 sur 28 cm ; lettres de 6 cm. Seules subsistent les extrémités droites de trois lignes que l'on peut compléter ainsi :

¹⁸ Musée des Antiquités Nationales, *Album de la Charente-Inférieure*.



4 N° 6, C 1051.

*Anto]nino
pio fe]lici
Aug. p]ont
max.]*

Cette titulature impériale se rapporte à l'empereur Commode ou à l'un de ses successeurs, les qualificatifs *pius felix* étant assez courants dans les titres impériaux à partir de 185, avant de devenir constants avec Caracalla. Nous avons suggéré¹⁹ que C. 1050 et 1051, ainsi que C. 11068 étaient des fragments d'ex-voto fixés sur les parois d'un sanctuaire public proche des thermes ou annexé à ceux-ci.

7. C. 1064 (fig. 5). — D'après le *Corpus*, cette inscription était gravée sur une stèle au fronton orné d'une pomme de pin, découverte près des thermes de Saint-Saloine, entrée dans la collection Morand et lue par Hirschfeld qui a noté la mauvaise qualité de la gravure.

C'est sans doute le même texte qui a été publié par Audiat ou Dangibeaud en 1891²⁰ :

¹⁹ L. MAURIN, *op. cit.*, p. 99 s.

²⁰ *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XI, 1891, p. 164 s. et *Recueil de la Commission des arts*, XI, 1891-1892, p. 104.



5 N° 7, C 1064.

D MA	D M
NI ET MO	M R //h o
R	R I // // C. 1064
IIC	// L X TC
RTVS	LIBERTVS

D'après ces auteurs, il était gravé maladroitement sur une stèle brisée et mutilée découverte dans un puits à Saint-Saloine, et qui se trouvait alors dans la collection Moran, entrée au Musée en 1901. Le fronton était sculpté « d'une espèce de feuille de lierre ou de pomme de pin ». Hirschfeld a signalé, au milieu de l'avant-dernière ligne, une *ascia* renversée qui n'est pas mentionnée par les archéologues saintais.

Il ne reste aujourd'hui au Musée que l'angle supérieur gauche de ce monument. On y lit bien le début des trois premières lignes de C. 1064, gravées d'une écriture très médiocre.

Dimensions : 21 cm sur 10 ; épaisseur : 23 cm.
Lettres : l. 1 : 5 cm ; l. 2 : 4,5 cm ; l. 3 : 3,5 cm.

Le texte peut être lu simplement : *d. m.* [et]/m[em]o/r[iae], suivi du nom du défunt avec, à la dernière ligne, plus légèrement gravé, *libertus*, précédé sans doute de l'initiale du prénom de son patron, *C.*, à la fin de l'avant-dernière ligne.

8. C. 11064 (fig. 6 et 7). — Petit autel domestique découvert dans le cimetière Saint-Vivien. Calcaire. Dimensions : H. : 9,5 cm ; L. : 4,5 cm ; épaisseur : 4 cm. Sur ce petit monument est gravée à la pointe une série de traits dont l'assemblage a paru former, sur une face, une inscription à Maia aux yeux de Dangibeaud et de Jullian²¹. En réalité, les

²¹ G. JULLIAN, *Autel à Maia trouvé à Saintes*, dans *BEA*, 1901, p. 99 et s., et Ch. DANGIBEAUD, *Revue Épiqr.* IV, 1901, p. 196 n° 1406.



6 N° 8, C 11064, face.

7 N° 8, C 11064, revers.

deux premières lignes, interprétées comme le nom de la nymphe Maia et celui du dédicant, *(H)el(e)nus*, ne représentent qu'une suite de chevrons et de hastes qui décorent le panneau.

Il ne semble pas que les signes confus dont la base est couverte puissent être interprétés comme des lettres. Cette inscription doit donc être rayée du *Corpus*. De même, les croisillons du revers ne figurent certainement pas un animal (Hirschfeld).

II. INSCRIPTIONS COMPLÉTÉES

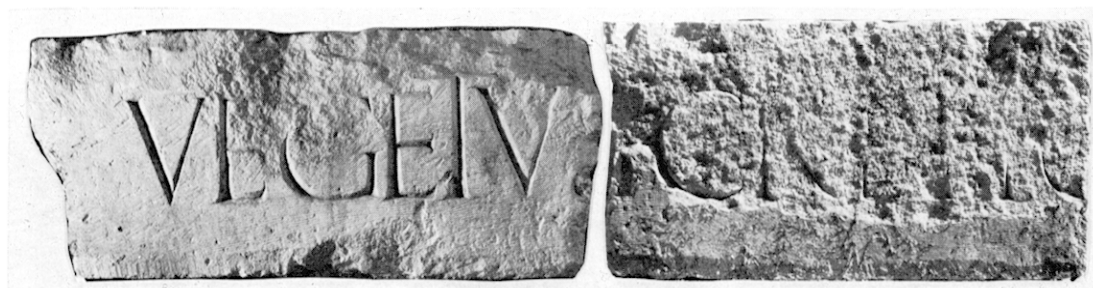
9. C. 1033+1107a+ (fig. 8 et 9). — Les fouilles pratiquées au printemps 1979 dans le rempart du Bas-Empire sur la face occidentale de la clôture de l'hôpital ont permis de compléter un fragment d'une grande inscription gravée sur deux faces opposées de grands blocs qui devaient couronner un portique à claire-voie.

C. 1033 : L. : 117 cm ; H. : 49 cm ; épaisseur : 56 cm

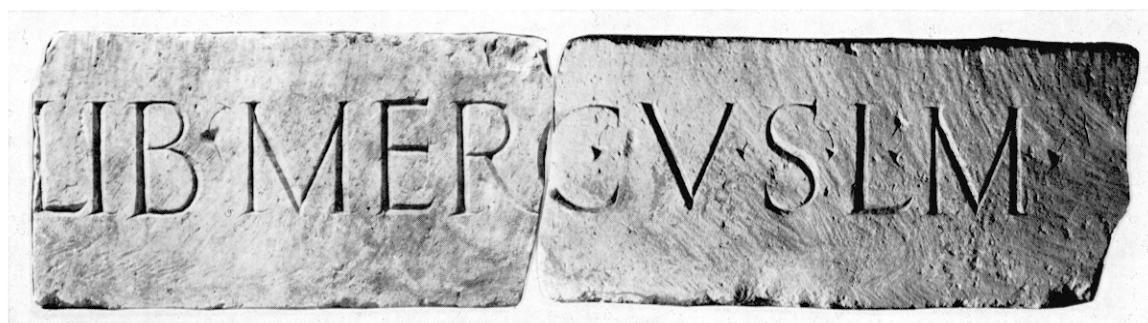
Lettres de 21 cm (T : 25 cm)

VEGETVS

Le T dépasse l'alignement des autres lettres, détail fréquent au 1^{er} comme au 11^e siècle.



8 N° 9, C 1033+1107 a.



9 N° 9, C 1033, revers.

A côté ou au-dessus de ce bloc²² s'en trouvait un autre :

C. 1107 a : L. 99 cm ; H. 49 m ; épaisseur : 56 cm. Lue convenablement par Chaudruc de Crazannes au début du XIX^e s.²³, puis de manière fautive par les auteurs postérieurs, la pierre porte un surnom

CRETIC(us)

que l'on doit lire à la suite du premier. Ces deux surnoms sont assez peu fréquents et leur association inédite. On doit cependant croire qu'ils appartenaient à un personnage de quelque relief étant donné les dimensions de l'inscription et l'ampleur du monument ou de l'ensemble monumental qu'elle décorait. Le large *vacat* qui précède le mot *Vegetus* s'explique peut-être par la disposition architecturale du monument.

L'autre face de C. 1033 se complète ainsi :

LIB. MERC. V. S. L. M.

On n'en connaissait jusqu'ici que les cinq dernières lettres. Les abréviations en belles capitales très régulières sont séparées par des *hederae* dont les courbes variées expriment très discrètement la fantaisie du lapicide ; on la retrouve dans les terminaisons des lettres. Hirschfeld restituait [MER]C au début du second bloc et nous avons eu tort de rejeter cette hypothèse²⁴ que la découverte de 1979 est venue confirmer et compléter. Mais s'agit-il pour autant de Mercure ? Doit-on en effet développer le texte ainsi : *Lib(ero) Merc(urio) v(otum) s(olvit ou solverunt) l(ibens ou libentes) m(erito) ?*

²² Cette pierre se trouvait engagée dans le parement externe du rempart servant de clôture à l'hôpital et donnant sur le jardin de la propriété Gala. En avril-mai 1979, cette portion du rempart a été complètement démontée et la pierre a été transportée au Musée archéologique. Bien que Chaudruc de Crazannes donne l'impression que les deux blocs étaient placés à côté l'un de l'autre, il est plus probable qu'ils se trouvaient l'un au-dessus de l'autre ; la pierre portant *Vegetus* a été enlevée du rempart avec les blocs de la même assise en 1887-1888, tandis que l'assise inférieure est restée en place jusqu'en 1979.

²³ CHAUDRUC DE CRAZANNES, *op. cit.*, p. 133, n° 3 ; l'inscription a été lue de manière fautive par Audiat et Julien Laferrière (= C. 1107a).

²⁴ L. MAURIN, *op. cit.*, p. 235 et n. 4.

L'abréviation des noms des deux divinités s'accorde mal avec les dimensions de l'inscription et le soin apporté à sa gravure. D'autre part, il faut considérer l'extrême rareté dans nos provinces des dédicaces à *Liber*, divinité presque ignorée du panthéon gallo-romain, et du reste régulièrement invoquée, comme ailleurs dans le monde romain, sous les noms de *Liber Pater* dans les cinq inscriptions qui lui ont été consacrées dans les trois Gaules, l'une à Dijon, les autres dans les régions du *limes rhénan*²⁵ ; cette rareté explique que son nom ne soit jamais abrégé. S'il y avait une énumération de divinités, il faudrait s'étonner de voir apparaître en fin de liste Mercure, dont l'importance est bien connue en Gaule. D'ailleurs, l'association de *Liber Pater* et de *Mercure* ne se rencontre que dans deux inscriptions pour tout le monde romain²⁶.

Il faut plutôt prendre les abréviations *Lib. Merc.* comme des éléments de la désignation d'un affranchi, donateur du monument, dont le surnom serait *Merc(urialis)*, ou *Merc(ator)*, ou même *Merc(urius)*, surnoms que l'on rencontre assez fréquemment dans le monde des esclaves ou des affranchis, et qui ne sont pas rares dans l'onomastique gallo-romaine. La divinité à laquelle était consacré ce grand édifice reste donc inconnue. La gravure d'une *hedera* après le M terminal ne suggère pas fatalement que l'inscription se poursuivait.

10. Épitaphe d'Otocilia Severa ; complément à *ILTG* 151. — L'épitaphe d'Otocilia Severa est connue par l'autel funéraire *ILTG* 151, sur lequel il faut lire, l. 1, D M $\overline{\text{ET}}$ (et non

²⁵ Dédicaces à *Liber Pater* : C. 5477 (Dijon), 7356 (Heddernheim), 11817 (Mayence) ; à *Liber Pater Coeliensis* : C. 5032 (Lousonna) ; à *Liber Pater et Hercule* : 27. *Ber. der röm.-germ. Kommission*, 1937, n° 223 (la dédicace est faite sans doute par un militaire italien). *Liber Pater* est de même peu invoqué en Narbonnaise : *CIL* XII, 502 (Aix), 593 (St-Jean-de-Garguier), 1075 (Apt), 1567 (Die : Fabricius Orfitus, prêtre de *Liber Pater* sous Philippe l'arabe et son fils), 3078 (Nîmes : dédicace *Deo Silvano et Libero Patri et Nemauso*) ; ESPÉRANDIEU, *Inscr. lat. de Gaule Narbonnaise*, n° 62 (Gardanne).

²⁶ Ce sont *CIL* III, 14356b (dédicace d'un primipile à Carnuntum) et *CIL* VI, 8826 (dédicace d'une association de marchands de vin à Rome) ; voir A. BRÜHL, *Liber Pater*, Paris, 1953, p. 216 et 269.



10 N° 10, épitaphe d'Otocilia Severa; complément à *ILTG* 151.

D \bar{E}). Cet autel (fig. 10) se dressait sans doute dans l'axe de l'entrée d'un vaste enclos funéraire, dans lequel avait été construit un très grand mausolée. L'inscription de l'autel était répétée sur une des faces de ce monument; elle s'étendait sur trois lignes au-dessus desquelles on lisait D. M. ET en lettres plus grandes.

Dans les fouilles pratiquées dans le rempart du Bas-Empire en 1928, en même temps que l'autel on avait en effet retiré cinq grands blocs inscrits appartenant au mausolée d'Otocilia Severa (fig. 11)²⁷. Nous les publions ici.

Dimensions des blocs, à partir du haut à

²⁷ Ch. DANGIBEAUD, *Recueil de la Commission des arts*, XX, 1923-1931, p. 238; L. MAURIN, *op. cit.*, p. 127.

gauche : 1 : 47 × 96 × 50 cm ; 2 : 47 × 66 × 50 cm ; 3 : 63 × 72 × 50 cm ; 4 : 64 × 67 × 55 cm ; 5 : 58 × 44 × 55 cm. On lit :

MORIAE OCILIAE
NENSIS MARTIVS
VGI . KARISSIMAE

Lettres de 10,3 cm, peintes en rouge; à la dernière ligne, *hedera* séparative, pointe en haut légèrement infléchie à droite et dessinant une flèche; les capitales sont très régulières, malgré la tentation de fantaisies ornementales qui apparaît bien dans les courbes du K de la dernière ligne.

Date : fin du II^e siècle ou début du III^e, en raison de l'emploi de la formule *d. m. et memoriae*. Camille Jullian a voulu faire d'Otocilia Severa, épouse d'un affranchi impérial, une affranchie d'Otacilia Severa, épouse de l'empereur Philippe l'Arabe²⁸. Mais l'orthographe d'Otocilia, deux fois répétée sur l'autel et sur le mausolée, est bien intentionnelle, même si, le gentilice étant inconnu ailleurs sous cette forme, il faut y voir une déformation probable d'Otacilia. Il serait assez étonnant de rencontrer, installé à Saintes sur le pied somptueux que suggère ce grand monument, un affranchi impérial sous le règne de Philippe, car cette catégorie de fonctionnaires se raréfie à l'extrême après les Sévères.

III. INSCRIPTIONS NOUVELLES OU INÉDITES

11. Bloc remployé en 1930 dans un des murs du Musée; il provient probablement des fouilles de l'hôpital en 1928 (fig. 12). L'implantation d'un autre bloc antique empêche de prendre une photographie d'ensemble de la pierre inscrite qui mesure :

L. : 59,5 cm (sens de l'inscription); H. : 117 cm. Lettres de 9,5 cm.

Grandes capitales régulières; le T dépasse l'alignement des autres lettres. On lit :

LASC. TVI

Un point séparatif est inscrit dans la boucle du C. La dernière lettre est un i qui dessine

²⁸ C. JULLIAN, *REA*, 1929, p. 259.



11 N° 10, épitaphe d'Otocolia Severa ; complément à *ILTG* 151.



12 N° 11, bloc remployé en 1930.

une courbe vers la droite dans sa partie supérieure, détail qui existe aussi sur un grand cippe funéraire de Saintes *ILTG* 150²⁹. On se trouve apparemment devant un gentilice commençant par TVI, ce qui fait difficulté. Le bloc faisait probablement partie d'un mausolée.

12. Cippe funéraire trouvé dans la Charente³⁰ (fig. 13).

Dimensions : L. : 49 cm ; H. : 100 cm ; épaisseur : 37 cm.

²⁹ Photographie dans L. MAURIN, *op. cit.*, fig. 163, p. 412.

³⁰ Ch. DANGIBEAUD, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XL, 1923, p. 162 et s.

Épitaphe dans un cadre architectural sommairement dessiné au trait. Lettres de 5,5 cm.

D M ET
M AP
RICI FI[?] ?
AP[ri
cius ?]

13. Stèle funéraire d'un écolier (fig. 14). Calcaire à rognons de silex. Stèle à acrotères dont le sommet a été mutilé. H. : 128 cm ; il manque l'angle inférieur droit. Dé de 54 cm de côté et 84 cm de hauteur ; corniche et base de 60 cm de côté. La face postérieure du monument est fruste.

Provenance inconnue, mais sans aucun doute le rempart du Bas-Empire. Le fait que le monument soit inédit peut laisser présumer qu'il a été extrait du rempart en 1928-1929.

Le travail du sculpteur est de bonne facture³¹, et la stèle est assez bien conservée, malgré les détériorations qui affectent en particulier le visage de l'enfant. Nous proposons de la

³¹ Description dans L. MAURIN, *op. cit.*, p. 125.



13 N° 12, cippe funéraire trouvé dans la Charente.

dater du troisième quart ou de la seconde moitié du II^e siècle, en raison du traitement de la chevelure en mèches souples sur deux registres, et du dessin des feuillages qui simulent les chapiteaux sur les deux pilastres qui cantonnent la niche ; ils sont en effet traités en grands lobes lisses et plats que l'on retrouve sur de nombreux chapiteaux corinthiens gallo-romains de cette époque³².

Sur le bandeau au-dessus de la niche subsiste une ligne de texte. Les lettres sont soigneusement tracées entre deux lignes de réglage. Lettres de 6 cm.

³² Nombreux exemples dans H. KAHLER, *Die römischen Kapitelle des Rheingebietes*, Berlin, 1939.



14 N° 13, stèle funéraire d'un écolier.

ENI. PL D̄. FILIOP
]eni Pe[...]d (ou Pl[...]di) filio p(osuit)

Il est difficile de déterminer le nombre des lettres qui composaient le second mot, en raison de l'emploi d'abréviations ; la seconde lettre de ce mot est un L ou un E ; la dernière pourrait comporter un I lié dans la haste du D. Les lettres DM devaient être gravées, comme souvent, sur les deux acrotères de façade. Il est peu vraisemblable que le texte du bandeau ait comporté plus d'une ligne ; par conséquent, le premier mot doit représenter le nom du défunt, en -enus et le second celui de son père.



15 N° 14, épitaphe d'un vétéran.

14. Épitaphe d'un vétéran (fig. 15). Fouilles du rempart du Bas-Empire, près du marché Saint-Pierre, en 1976.

L. : 100 cm ; H. : 78 cm ; épaisseur : 60 cm.

Lettres : l. 2 : 7,2 cm ; l. 3 et 4 : 6,5 cm ;

l. 5 à 8 : 6 cm.

Ligatures \widehat{ET} , \widehat{FRATRI} , $\widehat{EMPINSE}$, \widehat{CAIVS} .

Cette inscription a été publiée par Danielle Tassaux³³.

Lecture :

[*D(is)M(anibus) et memoriae aeternae?*] /
 no [...] *alga* [. /] *vi veterani*
le[g(ionis)] (oclauae) / [missi hone]sla missione

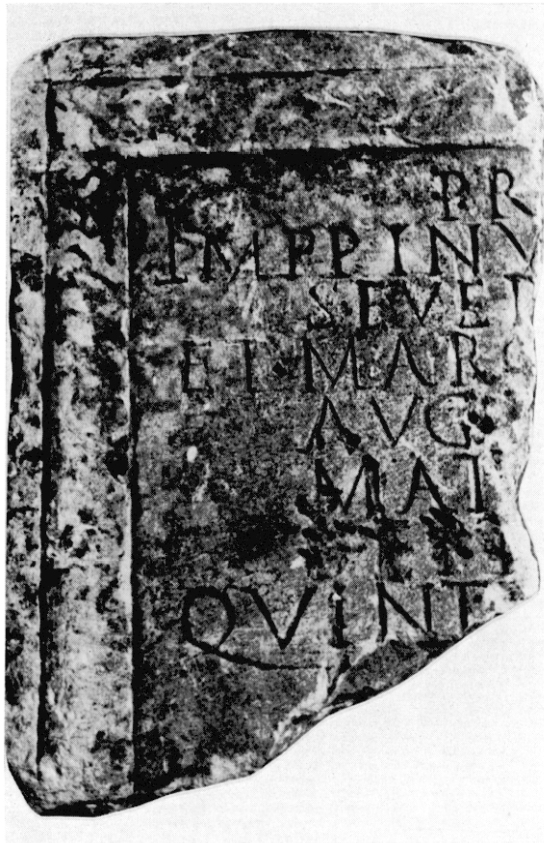
³³ *Un nouveau vétéran de l'armée romaine à Saintes*, dans *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, II, 1976, p. 37-43.

qui n(alus?) / [annis quinquaginta?] le]mpora
funx(it) sua. Caius / [. si]bi et fratri
su[p]rascribl(o) / monumentum? empinse (sic)
viv(u)s faciun[dum cura]vit et sub ascia
dedica/vit.

Traduction :

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de . . . *no alga* *us*, vétéran de la huitième légion, libéré avec le congé honorable, qui, né il y a cinquante (?) ans, a terminé ses jours, Caius... a pris soin de faire ce monument, de son vivant et à ses frais, pour lui-même et pour son frère désigné ci-dessus, et il l'a dédié sous l'ascia.

Les restitutions des lignes 3 et 4 sont hypothétiques, mais l'intérêt du texte est bien assuré. Ce soldat, probablement d'origine



16 N° 15, dédicace à la famille sévérienne.

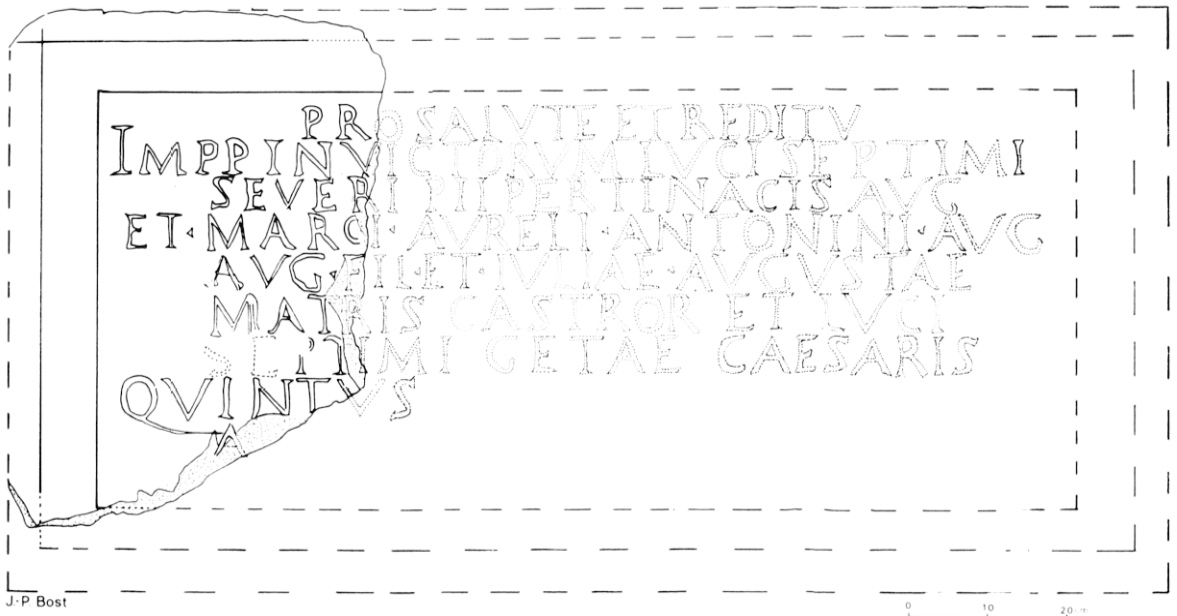
santonne, avait servi dans une légion qui était vraisemblablement celle de Strasbourg ; du matricule de ce corps de troupe, seul le V initial subsiste, mais la VIII^e, qui a recruté surtout des Gaulois, doit être préférée à la VI^e ou à la VII^e. La dédicace sous l'*ascia* est écrite ici en toutes lettres, alors qu'elle est régulièrement indiquée dans les autres villes d'Aquitaine ou les autres inscriptions de Saintes par la représentation de l'outil ; elle date l'épithaphe de l'époque antonine ou sévérienne.

15. Dédicace à la famille sévérienne (fig. 16 et 17). Fouilles du marché Saint-Pierre en 1976.

L. : 42,5 cm ; H. : 54 cm ; épaisseur : 14 cm. Lettres : 3 à 4,2 cm. La hauteur originelle du bloc était de 63,5 cm.

Ce texte a fait l'objet d'une étude exhaustive de Jean-Pierre Bost dont nous résumons ici les résultats³⁴ :

34 *Dédicace à la famille sévérienne trouvée à Saintes, dans Revue de la Saintonge et de l'Aunis, III, 1977, p. 31-41.*



17 N° 15, dédicace à la famille sévérienne, dessin, restitutions.



18 N° 16, fragment de calcaire de provenance inconnue.

Lecture :

*Pr[o salute et reditu] / imp(eratorum duorum)
inv[ictorum Luci(i) Septimi(i)] / Sever[i pii
Pertinacis Aug(usti)] / et Marc [i Aureli(i)
Antonini Aug(usli)] / Aug(usli) f[il(ii) et
Iuliae Augustae] / mal[ris castror(um) et Luci(i)]
/ Sepl[imi(i) Getae Caesaris] / Quintus [.....
.....] / A[.....]*

Traduction :

Pour la protection et l'heureux retour des deux empereurs invaincus Lucius Septimius Severus Pius Pertinax Auguste et Marcus Aurelius Antoninus Auguste, fils d'Auguste, de Julia Augusta, mère des camps, et de Lucius Septimius Géta César, Quintus...

Le nom de Géta a été érasé en 212, mais il se lit encore sans difficulté. Le dédicant ne nous est connu que par son prénom, Quintus, écrit en toutes lettres, comme ceux des princes ; cette pratique apparaît aussi pour désigner le frère du vétéran défunt, Caius (ci-dessus, n° 13) et dans d'autres inscriptions de Saintes (C. 1058, 1061, 1091) ; mais elle est rare ailleurs en Gaule (18 inscriptions au total l'attestent en dehors de Saintes, réparties entre 11 cités).

Quant au monument, objet de la dédicace, seule l'initial A en est conservée. J.-P. Bost propose *Aram Fortunae, Aedem, Aediculum* ;



19 N° 17, couvercle orné d'un sarcophage.

CIL VI, 91-94 donne aussi l'exemple d'un poids d'or (*Auri pondo x*) offert à la Concorde pour le salut de Tibère.

16. Fragment de calcaire de provenance inconnue. 17×16 cm ; épaisseur : 4 cm. Capitales régulières de 4,5 cm (fig. 18).

OVIN

H ?

17. --- Couvercle orné d'un sarcophage (fig. 19 et 20) ; calcaire local dur à rognons de silex. Provenance inconnue (nécropole paléochrétienne de Saint-Saloine ou de Saint-Vivien). Ce couvercle, de forme trapézoïdale peu marquée, est incomplet. H. : 120 cm ; L. : 76 cm (tête) et 67 cm (pieds) ; épaisseur : 22 cm. La hauteur d'origine devait être voisine de 190 cm et la longueur de 87 et



20 N° 17, couvercle orné d'un sarcophage, détail.

70 cm³⁵. Une épitaphe ornait la partie supérieure du couvercle ; champ épigraphique : 30 cm pour les côtés latéraux, 45 et 43 cm pour les deux autres. Cinq lignes de guidage avaient été tracées, mais il semble que ce cadre préparé pour l'inscription n'ait été rempli que très tardivement, car la médiocrité de la gravure du texte s'oppose à la qualité de la sculpture ou de la gravure ornementales. D'ailleurs cette inscription n'occupe qu'une partie du champ épigraphique préparé pour recevoir le texte funéraire.

Les lettres sont irrégulières et légèrement gravées à la pointe. Il semble que l'on distingue :

³⁵ Cette pierre richement décorée est décrite dans L. MAURIN, *op. cit.*, p. 352, n. 52 ; mais nous corrigeons ici la lecture donnée alors. Contrairement à ce que nous pensions, il s'agit d'un calcaire local ; le sarcophage a donc été sculpté sur place.

- l. 1 DEPOSITIO ?
- l. 2 BONA (suivi d'une ligne brisée)
- l. 3 (illisible)
- l. 4 DEPOST.ONMTRDC (avant-dernière lettre : D ou O)

Les deux dernières lignes ne paraissent pas avoir été gravées.

IV. FRAGMENTS D'UNE TABLE DE BRONZE

Découverts en mars et avril 1979, ces fragments servaient — avec d'autres morceaux de bronze anépigraphes — à caler les blocs de grand appareil qui formaient les parements du rempart du Bas-Empire au centre du front occidental de la fortification.

Ces morceaux de bronze ont 0,5 cm d'épaisseur ; ils sont au nombre de six, dont trois s'assemblent (fig. 21) ; le fragment n° 3 appar-



21 A, deux fragments du cadre d'une table de bronze ; 1 à 6, table de bronze, fragments inscrits.

tient au bord droit de la table, qui était fixée avec des rivets de bronze sur un support, peut-être ou sans doute en pierre ; les fragments nos 4 à 6 portent des lettres qui font partie des dernières lignes du texte.

On a retrouvé en outre deux grands morceaux recollables d'un cadre de 7,6 cm de largeur, qui paraît être celui de la table (fig. 21 A) ; ce cadre, de plan oblique par rapport à celui du texte, comprend deux registres ornementaux séparés par une ligne striée ; vers l'intérieur, bordure de rais-de-cœur ; vers l'extérieur, frise de fleurs ou feuillages à deux couronnes inscrits dans des demi-cercles ; bordure imitant un rang de perles et pirouettes.

Capitales régulières de 0,9 à 1,3 cm de hauteur. Entre les mots sont gravés des points séparatifs en forme de courts traits verticaux effilés aux deux extrémités. Une seule ligature (frag. n° 3, l. 1, VM). Quelques fioritures : le G est muni d'un appendice courbe (frag. n° 3), le jambage du R dessine une courbe très ouverte (frag. nos 1, 2, 3, 6), et surtout le T dessine une courbe au-dessus de la lettre suivante (frag. nos 1, 2, 3, 6). Les brisures épousent souvent le tracé des lettres.

Fragment n° 1 :

IO. REII
VII. CRIS
IBATUR.
IVS

l. 1 : *io* ou *lo* ; *reip* ?

Fragment n° 2 :

SOPEI
TEVE.COR
ABLATVMVE.
VE.PIACVEI
VE.S

Fragment n° 3 :

ICATVM.
RAGI.
AD.IN
VM.CON
RE (ou PE)

Fragments nos 4, 5, 6 :

TVR.N
MEN.CVM EI
IVS

L'état très fragmentaire du document ne permet pas d'en définir l'objet ; on a l'impression qu'il s'agit d'un règlement, peut-être affiché dans un bâtiment du forum tout proche. C'est ce que suggèrent la répétition de la conjonction *-ve* (frag. n° 2) qui indique que plusieurs cas ou hypothèses étaient envisagés, et l'emploi du subjonctif *]batur*, l. 3 du frag. n° 1, et sans doute l. 1 du frag. n° 6.

Le fragment n° 1 donne une indication précieuse qui permet en outre de fixer la date approximative de ce document. La ligne 2 contient certainement un nom de personne, car très peu de noms communs commencent par la syllabe *cris-*, et ils ne paraissent pas pouvoir se rapporter à un texte de ce genre. Il peut naturellement s'agir ici d'un inconnu dont le surnom serait Crispus ou Crispinus, aussi courants l'un que l'autre. Mais puisque l'on a affaire à un document assez exceptionnel et vraisemblablement à caractère public, on songe avant tout à *L. Novius Crispinus Martialis Saturninus*, qui est le seul dignitaire de l'Empire connu auquel conviennent les trois lettres *-vii* qui précèdent la syllabe *Cris-*³⁶. Consul suffect en 149 ou 150, *L. Novius Crispinus* est un personnage bien connu par treize inscriptions découvertes dans la Numidie militaire qu'il gouverna de 146 à 149 ; sa carrière a été récemment retracée par H.-G. Pflaum³⁷. *L. Novius Crispinus* était un *homo novus*, peut-être ou sans doute d'origine provinciale, qui a dû son ascension à ses stages militaires dont le dernier, la légation de la troisième légion Auguste, l'a conduit au consulat. S'il a été, en 144-145, proconsul de Narbonnaise, il n'a jamais rempli de fonction en Aquitaine ou dans les Trois Gaules. Son

36 Le seul autre personnage dont le nom pourrait convenir, *A. Fulvius Crispus*, épistratège de Thébaidé sous l'empereur Tibère, doit sans aucun doute être exclu.

37 H.-G. PFLAUM, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris, 1978 (XXX^e suppl. à *Gallia*), p. 23-25 ; sur ce personnage, voir aussi GROAG, *RE* XVII, col. 1217 s. ; B. THOMASSON, *Die Statthalter der röm. Provinzen Nordafrikas*, Rome, 1960, t. II, p. 174 ; G. ALFOELDY, *Fastii Hispanienses*, Wiesbaden, 1969, p. 84 et s.

nom, ici au génitif, ne doit donc être cité dans la table de Saintes qu'en référence à son consulat ; ou bien, il pouvait accompagner le nom d'une autre personnalité ayant servi sous ses ordres, quand il était fonctionnaire impérial ou magistrat romain ; ou bien encore, on peut songer à des liens particuliers (de patronage, par exemple), de Novius Crispinus

avec les Santons. De toute manière ce nom au génitif nous fournit un *terminus post quem* pour le document de Saintes dont la rédaction peut être raisonnablement fixée autour du milieu ou dans le troisième quart du II^e siècle après J.-C.

Louis MAURIN et Marianne THAURÉ.